

DECISION N°2018-000579 /MSHP-SG
Portant affectation de personnel

Le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi n°02-053 du 16 décembre 2002 portant Statut Général de Fonctionnaires ;
- Vu le Décret n°99-346/P-RM du 03 novembre 1999 portant Statut Particulier des Fonctionnaires du cadre de la Santé Publique ;
- Vu le Décret n° 05-164/PG-RM du 06 avril 2005 fixant les modalités d'application du Statut Général des Fonctionnaires ;
- Vu le Décret n° 2017-1034/P-RM du 30 décembre 2017 modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu l'Arrêté n° 2013-4854/MSHP-SG du 31 décembre 2013 portant délégation de signature ;
- Vu les Arrêtés n°2018-150 /MTFP-SG-CNCFP et n°2018-0465/MTFP-SG-CNCFP du 1^{er} et 28 février 2018 portant intégration dans la Fonction Publique ;

DECIDE :

Article 1er : Les Techniciens de Santé stagiaires (indice 220) dont les noms suivent, sont affectés ainsi qu'il suit :

Centre Hospitalier Universitaire Gabriel TOURE

- Madame Aïssata MAHAMANE, n°Mle 0152.475-S, spécialité Infirmier de Santé Publique
- Madame Mah TRAORE, n°Mle 0152.477-V, spécialité Infirmier de Santé Publique

Centre Hospitalier Universitaire du Point « G »

- Monsieur Baba DIARRA, n°Mle 0152.468-J, spécialité Infirmier de Santé Publique
- Monsieur Gabriel SAGARA, n°Mle 0152.470-L, spécialité Infirmier de Santé Publique

Centre National d'Odontostomatologie

- Madame Djénéba MAIGA, n°Mle 0152.473-P, spécialité Infirmier de Santé Publique

Institut d'Ophtalmologie Tropical d'Afrique

- Madame Ruth **SACKO**, n°Mle 0152.471-M, spécialité Infirmier de Santé Publique
- Madame Noëlie **KONE**, n°Mle 0152.526-A, spécialité Infirmier de Santé Publique

Laboratoire National de la Santé

- Madame Fatoumata **DIAKITE**, n°Mle 0152.482-A, spécialité Labo-Pharmacie

Centre National de lutte contre la Maladie

- Madame Mariam **KEITA**, n°Mle 0152.466-G, spécialité Infirmier de Santé Publique
- Madame Rokia **TOGORA**, n°Mle 0152.483-B, spécialité Labo-Pharmacie

Institut National de Recherche en Santé Publique

- Madame Nène **SISSOKO**, n°Mle 0152.464-E, spécialité Infirmier de Santé Publique
- Madame Maïmouna Bamoussa **DIARRA**, n°Mle 0152.487-F, spécialité Labo-Pharmacie

Hôpital Fousseyni DAOU de Kayes

- Madame Fatouma Alhadj **TANDINA**, n°Mle 0152.467-H, spécialité Infirmier de Santé Publique

Hôpital Nianankoro FOMBA de Ségou

- Monsieur Boubacar **COULIBALY**, n°Mle 0152.476-T, spécialité Infirmier de Santé Publique
- Monsieur Issiaka **SISSOKO**, n°Mle 0152.478-W, spécialité Infirmier de Santé Publique

Hôpital Sominé DOLO de Mopti

- Madame Bintou Sidy **BOCOUM**, n°Mle 0152.484-C, spécialité Labo-Pharmacie

Hôpital Hangadoumbou Moulaye TOURE de Gao

- Monsieur Abdou **KELEPILI**, n°Mle 0152.480-Y, spécialité Labo-Pharmacie

Article 2 : Au point de vue salaire, les intéressés sont pris en charge à compter de la date de prise de service.

Article 3 : Les agents affectés dans les hôpitaux situés dans les régions voyagent accompagnés des membres de leurs familles régulièrement à charge.

Imputation : Budget National

Article 4 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./.

Bamako, le 15 MAI 2018

Ampliations

MSHP.....	1
MTFP/RI-DNFPP.....	2
MEF-DGB-CF-BCS-Trésor-Transit.....	6
DNS-CPS-IS.....	3
Tous organismes personnalisés concernés.....	5
Tous CHU et Hôpitaux concernés.....	6
Intéressés et dossiers.....	34
DRH.....	10

**P/Le Ministre de la Santé et
de l'Hygiène Publique P.O
Le Secrétaire Général,**



Dr Mama COUMARE

Chevalier de l'Ordre du Mérite de la Santé



DECISION N°2018-000578/MSHP-SG

Portant affectation de personnel

Le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique,

- Vu la Constitution ;
Vu la Loi n°02-053 du 16 décembre 2002 portant Statut Général de Fonctionnaires ;
Vu le Décret n°99-346/P-RM du 03 novembre 1999 portant Statut Particulier des Fonctionnaires du cadre de la Santé Publique ;
Vu le Décret n° 05-164/PG-RM du 06 avril 2005 fixant les modalités d'application du Statut Général des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 2017-1034/P-RM du 30 décembre 2017 modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu l'Arrêté n° 2013-4854/MSHP-SG du 31 décembre 2013 portant délégation de signature ;
Vu les Arrêtés n°2018-150 /MTFP-SG-CNCFP et n°2018-0465/MTFP-SG-CNCFP du 1^{er} et 28 février 2018 portant intégration dans la Fonction Publique ;

DECIDE :

Article 1er : Les Techniciens de Santé stagiaires (indice 220) dont les noms suivent, sont mis à la disposition des Gouverneurs des Régions ci-après :

Région de Koulikoro

- Madame Hawa Béré CISSOUMA, n°Mle 0152.481-Z, spécialité Labo-Pharmacie
- Monsieur Jean Galbert DEMBELE, n°Mle 0152.472-N, spécialité Infirmier de Santé Publique

Région de Sikasso

- Monsieur Adama LOUGUE, n°Mle 0152.474-R, spécialité Infirmier de Santé Publique

Région de Mopti

- Monsieur Chahibou Abdourahamane DIALLO, n°Mle 0152.528-C, spécialité Infirmier de Santé Publique
- Madame Aminata SONKOMA, n°Mle 0152.485-D, spécialité Labo-Pharmacie

Région de Tombouctou

- Madame Koumba BAH, n°Mle 0152.479-X, spécialité Labo-Pharmacie

Région de Gao

- Monsieur Boubacar TOURE, n°Mle 0152.529-D, spécialité Infirmier de Santé Publique

Région de Taoudénit

- Madame Rahma O/DAHAMA, n°Mle 0152.469-K, spécialité Infirmier de Santé Publique

District de Bamako

- Madame Mariam COULIBALY, n°Mle 0152.465-F, spécialité Infirmier de Santé Publique
- Madame Niakalé DIARRA, n°Mle 0152.527-B, spécialité Infirmier de Santé Publique
- Madame Farima COULIBALY, n°Mle 0152.486-E, spécialité Labo-Pharmacie

Article 2 : Au point de vue salaire, les intéressés sont pris en charge à compter de la date de prise de service.

Article 3 : Les agents mis à la disposition des Gouverneurs des Régions voyagent accompagnés des membres de leurs familles régulièrement à charge.

Imputation : Budget National

Article 4 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /.

Bamako, le 15 MAI 2018

Ampliations

MSHP.....	1
MTFP/RI-DNFPP.....	2
MEF-DGB-CF-BCS-Trésor-Transit.....	6
DNS-CPS-IS.....	3
Gouvernorats-DRS concernés.....	18
Intéressés et dossiers.....	22
DRH.....	10

**P/Le Ministre de la Santé et
de l'Hygiène Publique P.O
Le Secrétaire Général,**

Dr Mama COUMARE

Chevalier de l'Ordre du Mérite de la Santé

